

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

Convocation en date du : 25/09/2023
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 15

Nbre de membres ayant pris part au vote : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Deux Octobre à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Etaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents excusés :

Absents :

Absents représentés : Mme PRIMAULT Florence (représentée par M. ROUIT Sébastien)
M. RICOU Yannic (représenté par M. RICOU Patrick)

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2023.078 : Avenant n°1 au marché de travaux de Scénarisation du Sentier des 6 lacs – Tranche 3 lot 2

M. le Maire rappelle le projet de scénarisation du sentier des 6 lacs pour lequel une première tranche de travaux a été lancée en 2021, une deuxième tranche en 2022, et une troisième et dernière Tranche en 2023.

Pour cette tranche 3 Le lot n° 2 *Mobilier* a été attribué à la Société OXALIS pour un montant HT de 202 934.00 € par délibération n° 2023.015 en date du 21/03/2023.

Au cours des travaux il s'est avéré nécessaire d'effectuer des modifications afin d'ajuster le projet au contexte du terrain. Ces ajustements représentent une plus-value de 3 310.00 € HT qu'il convient d'acter par avenant n°1 au marché.

La commission d'appel d'offre réuni le 28/09/2023 a émis un avis favorable à cet avenant n°1.

Après avoir fait cet exposé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter l'avenant n°1 au marché de scénarisation du sentier des 6 Lacs, tranche 3, lot 2, et de l'autoriser à signer ledit avenant correspondant,

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à l'opération « Scénarisation du sentier des 6 Lacs Lot n°2 » TRANCHE 3, dont le titulaire est la société OXALIS,
- **Précise** que le montant de l'avenant n°1 est de 3 310,00 € HT, ce qui porte le montant du marché à 206 244,00 € HT ;
- **Autorise** le Maire à signer le dit avenant ci-après annexés.

Le Maire,
Patrick RICOU

